

Au Conseil communal de Château-d'Oex

**Rapport 2025 de la Commission permanente
du Plan d'affectation communal PACom de Château-d'Oex**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission est actuellement composée de *Nicolas Henchoz, Michel Jequier, Lucien Rossier, Didier Morier, Florian Revaz, Jérôme Bovay et Pierre-Alain Gorgé*, auxquels s'ajoutent les suppléants *Karine Raynaud Rossier, Sylvain Clot, Yves-Julien Delessert, José Lourenço Duque et Maxime Lenoir*.

En 2025, notre Commission ne s'est pas réunie et nous pensions que le dossier s'était enlisé du côté de la Capitale, mais tel n'est pas le cas et la procédure se poursuit avec son lot de difficultés. Par conséquent, ce court rapport se base sur les dernières données qui nous ont été fournies par *M. Pierre-François Mottier*, Municipal en charge de cette volumineuse affaire et nous le remercions pour les précisions apportées. Ainsi, en 2025 et à la suite de la 1^{ère} mise à l'enquête, tous les opposants ont été auditionnés et des solutions ont été trouvées pour certains citoyens, alors que pour un bon nombre d'autres propriétaires, aucune solution n'est envisageable et dans certains cas, cela amène trouble, confusion et désarroi, avec une faible marge de manœuvre du moment qu'il s'agit d'appliquer la loi. Un autre point délicat que nous avons mentionné dans le dernier rapport, concerne les zones agricoles en bordure de rivière, soit les espaces réservés aux eaux tels que définis dans l'*Ordonnance fédérale sur la protection des eaux*, qui prévoit que la largeur minimale de protection s'étend sur 15 m à partir de la rive et nous avons estimé que 13 ha étaient concernés dans notre Commune. Ce point a provoqué une levée d'oppositions du monde agricole et des discussions ont dès lors été entamées avec les opposants et avec Prométerre. Cela a permis de mieux comprendre les enjeux pour le milieu agricole et de finalement trouver une solution qui semble envisageable pour tous. Tous ces éléments compliquent la situation et cela explique que le dossier n'avance que par vagues.

Toutefois, l'optimisme est de rigueur et une enquête complémentaire devrait être préparée pour le 2^{ème} semestre 2026, avec un préavis à l'intention du Conseil communal, qui pourrait nous être soumis à la fin de cette année ou au tout début 2027. Il est également nécessaire de se rappeler que ce dossier a démarré en 2015 et que chaque année qui passe amène son lot de dépenses supplémentaires.

En conclusion, notre Commission devrait être sollicitée en 2026, afin de se prononcer notamment sur le préavis qui devrait vous être soumis dans les prochains mois et avec l'espoir que ce dossier puisse un jour enfin aboutir.

*Pour la Commission PACom
Michel Jequier*

